

47

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 juillet 2007 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	- MME LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM GUILHEM	- WEISBECKER	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM BASTIAN	- MME FISCHER	

Personnels : Christine NONNENMACHER, Guy HUSSON,

Invités : MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.

Membres excusés : MM APPRILL, SCHIELLEIN, KENNEL, TROG

Invités excusés : MM Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER

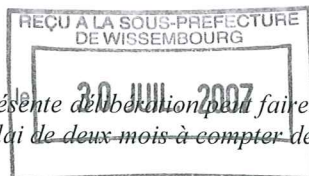
2) Ordures Ménagères, mise en non valeur de 236,86€ pour la période de 2004 à 2007.

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables établi par le comptable en date du 27/06/2007, portant sur la redevance des ordures ménagères des exercices 2004 à 2007, d'une valeur de 236,86 €,

Vu l'exposé des motifs énoncés, portant sur le dossier de Madame SCHOCH Claudia,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'admission en non valeur du montant de 236,86€.

Nota : La non valeur décharge le comptable mais n'éteint pas la dette à l'encontre du redevable.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 20 juillet 2007

Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

